

## LES CONSIGNES OBLIGATOIRES POUR LES COURS D' E. P. S.

1. Le gymnase est une salle de classe, l'élève est assis en tenue d'E.P.S. en attendant la présence du professeur sur le lieu de pratique.
2. Toutes activités sportives présentent un risque, l'élève doit être à l'écoute des autres et du professeur.

### ORGANISATION MATÉRIELLE

3. Mise en place dans le calme (pas de course, ni de saut).
4. Transport des tapis, des agrès, des chariots, des poteaux en respectant les règles du « bon sens »
  - ☞ utiliser les poignées
  - ☞ se mettre à distance d'un matériel lourd
  - ☞ s'organiser à plusieurs.
5. Il est interdit d'utiliser le matériel déjà mis en place, sans l'autorisation du professeur.

### ORGANISATION DU COURS

6. L'enseignant a accès aux vestiaires.
7. L'échauffement est obligatoire avant toute utilisation du matériel.
8. Il est interdit de quitter le cours sans autorisation, et en fin de séance avant le rangement de tout le matériel.

### ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES

9. Pendant la pratique veiller à la mise en place régulière du matériel utilisé.
10. Pendant la pratique aucun élève ne doit se trouver dans la zone de réception ou de travail en dehors du pratiquant, de son aide ou observateur.

*D'une manière générale,  
Se reporter au règlement intérieur inscrit dans le carnet de liaison.*